DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 DECEMBRE 2021

Délibération n°2021.12.281

Ecole d'art de GrandAngoulême : création des tarifs « atelier tournage sur le site de Dirac »

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis Salle Paul DAMBIER rue des Bouvreuils 16430 CHAMPNIERS suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 décembre 2021

Secrétaire de Séance : Monique CHIRON

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Monique CHIRON, Frédéric CROS, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Véronique ARLOT à Vincent YOU**,** Marie-Henriette BEAUGENDRE à Thierry HUREAU**,** Séverine CHEMINADE à Jean-Jacques FOURNIE**,** Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET**,** Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER**,** Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL**,** Jean-François DAURE à Jacky BONNET**,** Valérie DUBOIS à Sophie FORT**,** Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL**,** Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU**,** Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY**,** Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT**,** Valérie SCHERMANN à François ELIE**,** Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER**,** Zalissa ZOUNGRANA à Gilbert PIERRE-JUSTIN**,**

Excusé(s) : Véronique ARLOT, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Séverine CHEMINADE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Valérie DUBOIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Sandrine JOUINEAU, Gérard LEFEVRE, Jean-Philippe POUSSET, Valérie SCHERMANN, Philippe VERGNAUD, Zalissa ZOUNGRANA Chantal DOYEN-MORANGE, Martine PINVILLE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DÉCEMBRE 2021	**DÉLIBÉRATION N° 2021.12.281**
EQUIPEMENTS DE DIFFUSION CULTURELLE	Rapporteur : Monsieur NEBOUT
ECOLE D'ART DE GRANDANGOULEME : CREATION DES TARIFS « ATELIER TOURNAGE SUR LE SITE DE DIRAC »	

L'école d'art de GrandAngoulême se déploie sur trois sites (Le Plateau, le Labo et Dirac). Elle a pour mission de permettre aux amateurs, enfants, adolescents, et aux étudiants post-bac de la classe prépa de bénéficier d'un enseignement d'initiation et de perfectionnement en arts plastiques.

L'école d'art a mis en place en février 2019 un atelier de tournage argile sur le site dans l'objectif d'élargir l'offre de pratiques artistiques existantes pour permettre la découverte de nouvelles techniques en lien avec l'histoire du territoire.

Au regard du succès de cet atelier et des nombreuses demandes, il convient de développer cette activité afin de répondre à l'ensemble des besoins émergents en milieu rural.

Cet atelier est un lieu de formation artistique dans lesquels les personnes s'inscrivent pour acquérir des compétences techniques/artistiques dans le domaine de l'argile et pouvoir les mettre en pratique.

Ainsi il est proposé d'adapter l'offre en trois formules à partir du mois de janvier 2022 à savoir :

- Formule 1 : 1 atelier de 2h30 avec un professeur.
- Formule 2 : 1 atelier de 2h30 avec un professeur + des séances en autonomie.
- Formule 3 : des workshops de 15 h avec un professeur.

La tarification proposée pour un atelier tournage se compose :

- des frais de traitement de dossier pour les formules 1 et 2.
- d'un forfait « terre » pour les formules 1 et 2.
- des droits d'inscription indiqués dans le tableau ci-dessous.

	Formule 1 **Tarif annuel** Atelier 2h30 avec professeur		**Formule 2** **Tarif annuel** Atelier 2h30 avec professeur + séances en autonomie		**Formule 3** Workshop **15H** avec professeur	
	GrandAngouleme	Hors GrandAngouleme	GrandAngouleme	Hors GrandAngouleme	GrandAngouleme	Hors GrandAngouleme
Frais de traitement de dossier	50€	50€	50€	50€	10€	10€
Droit inscription	147€	220€	214€	287€	43€/workshop	43€/workshop
Forfait terre	33€	33€	33€	33€	0€	0€
Total	**230€**	**303€**	**297€**	**370€**	**53€**	**53€**

La délibération n°2021.05.127 fixe les tarifs pour l'année scolaire 2021/2022. Les dispositions générales de cette délibération s'appliquent aux tarifs du tableau ci-dessus.

L'atelier tournage argile n'est pas considéré comme atelier supplémentaire en cas d'inscription à plusieurs ateliers à l'école d'art de GrandAngoulême.

Le règlement de l'atelier tournage argile est en annexe.

Je vous propose :

D'APPROUVER la mise en place de l'atelier tournage sur le site de Dirac de l'école d'art de GrandAngoulême.

D'APPROUVER la création des tarifs « atelier tournage sur le site de Dirac » de l'école d'art de GrandAngoulême, tels que précisés ci-dessus et applicables à compter de janvier 2022.

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Certifié exécutoire	
Reçu à la préfecture de la Charente le : **16 décembre 2021**	**Affiché le :** **16 décembre 2021**

RÈGLEMENT ATELIER TOURNAGE D'ARGILE

ECOLE D'ART – SITE DIRAC –

ROUTE DE LA BOISSIÈRE – 16410 DIRAC –

Préambule :

Par délibération N°13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'école d'art de GrandAngoulême. L'école a pour mission de permettre aux amateurs, enfants, adolescents, et aux étudiants post-bac de la classe prépa de bénéficier d'un enseignement d'initiation et de perfectionnement en arts plastiques.

L'école d'art a mis en place en février 2019 des ateliers de tournage sur le site de Dirac de l'école d'art dans l'objectif d'élargir l'offre de pratiques artistiques existantes pour permettre la découverte de nouvelles techniques en lien avec l'histoire du territoire.

Au regard du succès de l'atelier de tournage et des nombreuses demandes, il convient de développer cette activité afin de répondre à l'ensemble des besoins émergents en milieu rural. Ces ateliers sont des lieux de formation artistique dans lesquels les personnes s'inscrivent pour apprendre des compétences techniques/artistiques dans le domaine de l'argile et pouvoir les mettre en pratique.

Organisation des ateliers :

Le déroulement des ateliers tournage propose trois formules :

- **Formule 1** : 1 atelier de 2h30 avec un professeur.
- **Formule 2** : 1 atelier de 2h30 avec un professeur + des séances en autonomie sur inscription.
- **Formule 3** : des workshops de 15H.

Chaque élève bénéficie d'un espace de stockage des pièces réalisées.

Une quantité de terre est attribuée à chaque élève et sera stockée dans son espace.

La cuisson des pièces uniquement réalisées dans l'atelier est comprise dans la tarification, mais sera limitée à cinq pièces par trimestre. Le professeur s'occupera de l'enfournement.

L'accès à l'annexe de l'atelier tournage argile est réservé aux professeurs de l'atelier.

Réservation :

Inscription obligatoire auprès du secrétariat de l'école d'art.

Le nombre d'élèves accueillis est limité à 9 personnes.

Tarif :

La tarification applicable pour un atelier tournage fixée chaque année par délibération se compose :

- des frais de traitement de dossier pour les formules 1 et 2.
- d'un forfait terre pour les formules 1 et 2.
- des droits d'inscription définis dans la délibération des tarifs.

L'atelier Tournage Argile n'est pas considéré comme atelier supplémentaire en cas d'inscription à plusieurs ateliers à l'école d'art de GrandAngoulême.

Entretien de l'atelier tournage argile :

Les élèves sont tenus de prendre :

- soin des lieux et de l'équipement,
- suivre les consignes affichées dans l'atelier tournage/argile,
- laver le matériel utilisé de manière appropriée,
- nettoyer les tours,
- ranger les espaces de travail à la chaque fin de cours.